

Racisme anti-arabe, enjeux, problématiques, pertinence du concept d'islamophobie ?

La question de l'islamophobie fut, ces derniers mois, une des questions de fond les plus problématiques pour notre mouvement.

Rappelons à ce sujet que le CN du 8 mai a « décidé de ne plus utiliser publiquement cette expression jusqu'au congrès, jugeant qu'il appartiendrait aux militants de se prononcer sur le caractère judicieux ou non de cette locution lors de ce rendez-vous ».

Afin de faciliter les débats sur cette question, nous vous proposons des extraits du rapport moral et surtout de plusieurs motions qui illustrent les différents points de vue, au sein de notre mouvement, sur ce thème

État des lieux des actes racistes

La CNCDH consacre une partie importante de son rapport de 2003 au thème de l'intolérance et des violences à l'égard de l'islam dans la société française et pose la question de l'islamophobie, ceci au regard des chiffres suivants (chiffres de la CNCDH et du ministère) : le racisme anti-maghrébin représente à lui seul 64 % des 59 actes racistes violents (hors antisémites) en 2003. : Par ailleurs, dans un sondage de BVA pour la CNCDH, pour 48 % des personnes interrogées « les valeurs de l'Islam ne sont pas du tout ou plutôt pas compatibles avec les valeurs de la République française », 39 % des personnes pensent même qu'il y a trop de musulmans en France.

Analyse du phénomène

Plusieurs analyses se font jour au sein de notre mouvement à propos de ce phénomène et cela implique inévitablement des désaccords sur la question des modalités de lutte. Il est donc d'une importance capitale que le congrès se prononce sur cette question comme l'y invite le CN du 8 mai.

Motion 5¹ : « depuis le 11 sept 01, et la campagne lancée par G Bush sur le thème de la « croisade du bien contre le mal, une nouvelle forme de racisme s'est développée : la diabolisation des musulmans [..] Nous observons effectivement un déchaînement de l'hostilité envers les musulmans au niveau des médias, de l'édition [...] ce climat a eu des répercussions concrètes; incendies de mosquées, profanations de cimetières »..

Motion 1² : «Il est de notre rôle de dénoncer les textes et idéologies religieux, quand ils sont porteurs de haine et d'oppression de l'autre, du fait de sa religion, de son origine, de ses mœurs ou de son sexe. La critique de l'Islam n'est ni un racisme anti-arabe, ni un racisme anti-musulman [...] Le MRAP décide de ne plus faire de l'islamophobie un axe spécifique d'intervention. Cette expression confond la phobie de la religion et la phobie du musulman. Elle engendre de la confusion et devient une opportunité pour les groupes fondamentalistes religieux qui ne poursuivent pas un combat pour des valeurs universelles mais s'inscrivent dans une conception communautaire de la société. Le MRAP combat le racisme à l'encontre des populations arabo-musulmanes au même titre que toutes les formes que prend le racisme, dans un pays qui n'a pas encore assumé son passé colonial ».

Motion 2³ : « Il faut refuser la pression communautaire qui essaie de mettre en avant le clivage entre religieux et non religieux La ligne de fracture n'est pas là, elle est idéologique apolitique, entre progressistes tes de toutes origines et intégristes de toutes les religions Personne ne peut nous

1 Motion 5 : Seine St-Denis

2 Motion 1 : quatre membres du CN

3 Motion 2 : Marseille

convaincre qu'il faut abandonner aux islamistes le contrôle d'une prétendue « communauté » musulmane et que défendre les droits individuels contre la pression du groupe serait un signe d'ethnocentrisme. C'est le communautarisme et non la défense des droits humains universels qui renforce le ghetto et l'exclusion nous considérons que le MRAP n'a pas à défendre l'islam, pas plus qu'il ne lui appartient de défendre le catholicisme, le judaïsme ou tout autre religion ».

Motion 7 4: *« rejeter en conséquence le concept trompeur l'islamophobie qui nous a placés dangereusement sur un terrain religieux et communautaire au lieu du terrain social et politique qui doit rester le nôtre ; en parlant plutôt de racisme anti arabo-musulman, on ne nie pas la composante religieuse possible de ce racisme mais on la relativise comme seconde et surajoutée... ».*

Motion 3 5: *« S'il est vrai que souvent la mise en cause de l'islam et des musulmans ne cache en réalité qu'un racisme antiarabe, il n'en demeure pas moins vrai que ce racisme anti-arabe ne peut recouvrir l'ensemble des manifestations de racisme. Ainsi ni les Iraniens, ni les Turcs ou les Kurdes ne sont arabes et ils ne sont pas pour autant épargnés par le racisme. C'est donc bien en fonction de leur religion qu'ils sont montrés du doigt. Le débat sur l'entrée de la Turquie dans l'Europe prouve bien que pour beaucoup, c'est l'islam qui fait peur. A ce niveau, le concept de racisme anti-arabe est inopérant, il s'agit bien là en l'espèce d'un racisme ayant pour objet la religion et là le concept d'islamophobie devient pertinent ».*

Motion 4 6: *« Pourtant, de même que l'instrumentalisation du terme antisémitisme pour empêcher toute critique de la politique de l'État d'Israël ne remet pas en cause son existence et la nécessité de la combattre, de la même manière, l'utilisation abusive du terme Islamophobie par des extrémistes et autres, pour faire taire la critique de l'Islam n'en exclut pas l'utilisation [-] Aujourd'hui sous couvert de critique de la religion, on stigmatise toute une communauté, renvoyée à sa supposée identité » musulmane, qui serait naturelle » , « biologique » [...] En revanche, ce serait une erreur de réduire le racisme anti-arabe à l'islamophobie . Il ne faut pas faire de ce mot un usage « exclusif », les termes de « racisme » , « discrimination », restent d'actualité. Par ailleurs, le terme « islamophobie », utilisé très ponctuellement jusqu'au 11 septembre 2001, est devenu d'usage courant, non seulement en France mais aussi aux Etats-Unis et dans tous les pays européens. Il semble donc répondre à une conjoncture nouvelle. Toute réalité doit pouvoir être nommée. C'est une nécessité (..).*

Nous tenons à ce que le MRAP demeure un mouvement de lutte contre tous les racismes et toutes les discriminations. Nous tenons donc à rendre hommage à la direction pour avoir tenu bon face aux campagnes médiatiques et aux ragots diffusés en milieu militant, visant à nous faire renoncer à certains de nos combats : la lutte contre l'islamophobie, le refus de l'exclusion des élèves voilées et la critique de la politique israélienne... ».

Invitation du rapport moral

« Plus généralement, il faudra se poser la question de savoir comment appliquer les lois antiracistes, qui interdisent toute hostilité envers un individu ou un groupe de population fondée notamment sur la religion ». Tel est un des principaux défis à relever pour notre congrès.

La plupart des interventions sont venues renforcer le contenu de ces différentes motions. Toutefois, nous tenons à mentionner quelques propos complémentaires :

Certains rejettent le mot, le concept, les alliances qu'il créerait et la perte d'adhérents que ce terme, trop exclusivement mis en avant, aurait engendrée... Question qui a déchiré le MRAP, mais en 1930

4 Motion 7 : Grenoble

5 Motion 3 : congrès local de Menton

6 Motion 4 des congrès local 19/20 et départemental de Paris

lors de la montée de l'antisémitisme, il aurait été insoutenable de dire « on ne combat pas l'antisémitisme car on risque de perdre des adhérents »..

La langue est vivante, et le terme s'est imposé...

L'islam politique est à traiter comme un fascisme. C'est un combat politique. On n'a pas à y associer l'islam.

Comment avoir la phobie d'une religion sans avoir la haine de ses adeptes, donc le rejet de l'autre ?

on revendique le droit de ne pas aimer une religion. Il ne faut pas confondre la mise en cause d'une religion et la mise en cause de la religion.

Ce sujet renvoie à l'expression du MRAP, à sa fréquence, au choix des mots à bien peser.

On se bat sur la terminologie pour nier une réalité.

Comment réaffirmer la valeur universelle de l'antiracisme, en dépassant les revendications communautaires et les hiérarchisations ? Quels outils le MRAP doit-il se donner ?

Il paraît indispensable de poursuivre une analyse-riposte de fond sur ces problématiques.

Il nous faut aujourd'hui nous décider sur l'utilisation du terme « islamophobie ». Cela reviendrait-il à considérer comme nécessaire ou souhaitable de lui consacrer une campagne spécifique ? Ou dans le cadre de l'unicité, de la non-hiérarchisation et du refus de la communautarisation du combat antiraciste, la riposte doit être plutôt identique aux réponses données aux autres expressions de racisme ?

Le congrès s'est prononcé sur la question de savoir si l'islamophobie est une nouvelle forme du racisme anti-musulman et par conséquent entrant dans le champ d'activité du MRAP ou est une réalité à simple dimension religieuse ? 131 Voix pour l'intervention du mrap ; 83 contre, 46 abstentions.

Compte tenu de cette majorité et comme proposé ci-dessus, le congrès devait se prononcer sur le contenu de l'intervention du mrap, dans le cadre de l'unicité du racisme, du refus de tout hiérarchisation et de tout communautarisme.

A la question : le MRAP doit-il poursuivre le combat contre l'islamophobie dans le cadre de la définition légale de la provocation à la haine raciale ? Le vote fut unanime moins 23 abstentions.